

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3341

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole et alimentaire - Attribution de subventions de fonctionnement à la Chambre d'agriculture du Rhône, à l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR), à l'association Graine d'emplois, à l'association Terre de liens et à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) - Conventions avec les organismes bénéficiaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3341**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole et alimentaire - Attribution de subventions de fonctionnement à la Chambre d'agriculture du Rhône, à l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR), à l'association Graine d'emplois, à l'association Terre de liens et à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) - Conventions avec les organismes bénéficiaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé sa politique agricole pour la période 2021-2026. Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole a également approuvé sa stratégie alimentaire de territoire.

Plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles sur les différents aspects de fonctionnement et de développement des exploitations, en lien avec le territoire et les enjeux locaux, parmi lesquels : la Chambre d'agriculture du Rhône, l'ADDEAR, Graine d'Emploi et Terre de Liens. L'ISARA intervient également en appui sur des thématiques de recherche et d'exploration des possibles dans les politiques agricoles et alimentaires.

La Métropole soutient ces organismes agricoles et associations depuis plusieurs années pour certaines. Ainsi, il est proposé à la Commission permanente d'approuver la poursuite de cet accompagnement dont les actions rejoignent les objectifs de la politique agricole et alimentaire métropolitaine.

Pour mémoire, l'octroi de subventions a été approuvé pour plusieurs autres organismes et associations par délibération du Conseil n° 2024-2250 du 11 mars 2024 et par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3197 du 8 avril 2024.

II - Chambre d'agriculture du Rhône

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'organise autour d'un vaste programme d'actions sur le territoire métropolitain, répondant aux différents axes de la politique agricole métropolitaine. Pour chacun de ces axes, la Chambre d'agriculture et la Métropole ont défini des objectifs communs, avec des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'action sur la durée et l'impact sur le territoire ou les acteurs.

La subvention attribuée par la Métropole en 2023 s'élevait à 96 096 €. Durant l'année 2023, la Chambre d'agriculture a accompagné les démarches d'extension de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) sur le territoire, participé au diagnostic des secteurs en PENAP réalisé par l'Agence d'urbanisme et à l'animation du programme PENAP (accompagnement des porteurs de projets agricoles dans la réponse aux appels à projets).

La Chambre d'agriculture a également contribué au travail sur les friches agricoles sur le plateau des étangs et a réalisé une analyse des zones à urbaniser sur la Métropole pour les caractériser. Elle a mis en place un plan d'actions avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole, les instituts techniques et les agriculteurs, pour une lutte coordonnée et concertée contre les dégâts des corvidés dans les cultures.

La Chambre d'agriculture a réalisé une étude de modélisation d'une installation de systèmes de production diversifiés sur des terres céréalières, dans l'optique de faciliter les transmissions. Elle a participé à la mise en œuvre des actions agricoles programmées dans les projets Nature de la Métropole, poursuivi les expérimentations en cours sur les semences de céréales bio, le colza, etc., et démarré l'accompagnement d'un groupe d'arboriculteurs pour l'évolution de leurs pratiques vers la bio. Elle a mené un travail de conception de cahiers des charges pour des mesures de prévention de l'érosion et d'une plaquette de sensibilisation, et participé à l'animation de réunions agricoles collectives dans les secteurs à enjeux.

Enfin, la Chambre a mis en œuvre des actions concourant aux objectifs du projet alimentaire de territoire, en particulier l'accompagnement d'un groupe de céréaliers bio du groupement d'étude et de développement agricole de l'Ozon pour la structuration d'une filière céréales bio de proximité et l'accompagnement de la Métropole au sourcing pour l'approvisionnement des collèges de la Métropole en régie et du restaurant administratif.

Le programme proposé pour l'année 2024 s'articule autour des cinq axes suivants.

1° - Préserver et gérer durablement les terres agricoles

La Chambre d'agriculture agira pour la préservation du foncier agricole, à travers la coanimation de la démarche de PENAP de la Métropole (information et accompagnement des agriculteurs à l'émergence de projets, instruction des dossiers, accompagnement des communes pour l'extension des périmètres PENAP, participation aux réunions agricoles locales, etc.) et la participation aux projets de remobilisation des terrains agricoles sous-exploités ou en friche sur la Métropole. Des actions de communication et de gestion des conflits d'usage en zone agricole seront menées pour sensibiliser les usagers et favoriser une gestion concertée avec les communes.

La Chambre d'agriculture participera également au plan de lutte contre l'ambrosie et au plan de sauvegarde de l'œdicnème criard.

2° - Augmenter et pérenniser la population agricole

La Chambre d'agriculture accompagnera les candidats à l'installation et incitera les futurs cédants à la transmission des exploitations, par différents moyens (stages de l'idée au projet, accompagnement renforcé de projets atypiques, participation au groupe de travail installation, transmission de la Métropole, mise en relation cédants repreneurs, accompagnement anticipé des cédants potentiels, etc.). Elle déploiera des actions favorisant la transmission des exploitations *via* la formation, la communication et la valorisation des travaux conduits sur l'installation de systèmes de production diversifiés sur des terres céréalières par exemple. Des événements pour mettre en relation cédants et repreneurs seront organisés sur le territoire de la Métropole.

3° - Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique

La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques de façon individuelle ou collective, à travers l'animation de groupes d'échanges techniques thématiques, de l'organisation de journées techniques, de la transmission de connaissances et références techniques, de l'expérimentation, etc.

Dans le cadre du plan de soutien à l'agriculture biologique de la Métropole, la Chambre d'agriculture accompagnera un groupe d'arboriculteurs pour une évolution des pratiques vers le bio, à travers la vulgarisation de références techniques, les échanges au sein du collectif, les visites de terrain, etc. Elle participera également à la réalisation d'un bilan de campagne pour les maraîchers bio de la Métropole.

Elle participera à la promotion de la mise en place de corridors écologiques dans le cadre du marathon de la biodiversité et de l'opération Bandes fleuries du dispositif AgrEauEco, et à la promotion des haies en milieu agricole *via* l'organisation d'une journée technique sur la valorisation de la ressource ligneuse en maraîchage et arboriculture avec la mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes.

La Chambre d'agriculture accompagnera les réflexions sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire dans les exploitations de l'agglomération lyonnaise, notamment pour le suivi de l'expérimentation de fertilisation à base d'urine humaine. La Chambre d'agriculture participera à l'animation agricole des projets nature dans les espaces naturels sensibles de la Métropole.

Enfin, la Chambre d'agriculture sollicite la Métropole pour le déploiement du projet Smharter III, qui vise à répondre aux problématiques d'optimisation et de gestion de l'irrigation en arboriculture et en maraîchage *via* une méthode pour conseiller au mieux les agriculteurs pour leur irrigation grâce, notamment, à l'acquisition de références sur un réseau de parcelles, l'interprétation des résultats par les conseillers techniques, et leur diffusion *via* des bulletins d'irrigation.

4° - Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité

La Chambre d'agriculture se mobilisera pour le suivi et la mise en place des actions de prévention de l'érosion et du ruissellement agricole sur le territoire *via* un accompagnement collectif et individuel des agriculteurs dans les secteurs à enjeux. Elle mènera un travail prospectif sur des filières intéressantes vis-à-vis de la prévention de l'érosion, ou des actions de démonstration. Elle participera à la mise en place d'une expérimentation sur l'impact des haies sur les rendements en grandes cultures avec la mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes. Elle pourra, également, participer à divers travaux engagés par la Métropole sur la question de la gestion quantitative de l'eau et de la préservation de la qualité de l'eau.

5° - Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité

La Chambre d'agriculture accompagnera la stratégie alimentaire de la Métropole et participera, notamment, aux réflexions sur la logistique alimentaire sur le territoire, sur l'approvisionnement local et biologique des cantines scolaires dans la Métropole, sur la structuration de filières locales pour faire se rencontrer l'offre locale et la demande et participera à l'émergence de projets locaux de valorisation des productions locales.

La Chambre d'agriculture accompagnera les collectivités à la structuration de leurs marchés publics pour répondre aux enjeux d'approvisionnement locaux et bio. Elle poursuivra le travail de qualification des producteurs et des lieux de commercialisation, en lien avec le site monproduitlocal69.fr et avec la carte du manger local sur le territoire de la Métropole. La Chambre poursuivra le travail de structuration d'une filière locale pour les légumineuses et les céréales bio et explorera les possibilités d'un travail inter-consulaire sur les filières alimentaires. Elle s'impliquera, également, dans la mobilisation des fermes pour le festival de l'alimentation organisé par la Métropole à l'automne 2024.

Parallèlement, la Chambre d'agriculture du Rhône mènera des actions communes au territoire du Rhône et de la Métropole, répondant ainsi à ses missions de services essentiels qu'elle assure auprès des agriculteurs.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 137 430 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 96 201 €. La Chambre d'agriculture apporte un autofinancement de 41 229 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
Fonctionnement			
axe 1 - préserver et gérer durablement les terres agricoles	26 460	Métropole	96 201
axe 2 - augmenter et pérenniser la population agricole	17 280	autofinancement	41 229
axe 3 - développer l'agroécologie et l'agriculture biologique	38 070		
axe 4 - adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité	14 040		
axe 5 - développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité	41 580		
Total	137 430	Total	137 430

III - ADDEAR

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectifs de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes.

Pour cela, elle mène des actions de :

- promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme),
- accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins-Pierre-Bénite et elle est un membre du collectif Raccourci),
- accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes),
- accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

En 2023, la participation de la Métropole, qui s'élevait à 30 624 €, a permis à l'ADDEAR d'organiser l'opération de ferme en ferme, d'accueillir 64 nouveaux porteurs de projets dont 27 % habitent le territoire métropolitain, d'organiser six séances d'accueil collectif sur la Métropole, un parcours paysan et un café-rencontre. Sept formations ont été proposées aux porteurs de projets et l'ADDEAR a accompagné sept projets d'installation, de transmission ou d'association sur le territoire.

De plus, l'ADDEAR a développé des partenariats avec d'autres acteurs pour favoriser l'installation sur le territoire et est intervenue dans diverses structures pour sensibiliser des personnes en reconversion professionnelle aux métiers agricoles. Elle a accompagné le groupement d'intérêt économique et environnemental Ensemençons pour la montée en compétences des maraîchers sur les semences potagères et réalisé trois diagnostics Agriculture paysanne chez des agriculteurs du territoire.

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération de ferme en ferme les 27 et 28 avril 2024,
- l'accueil collectif des porteurs de projets et leur accompagnement individuel tout au long du parcours d'installation ou de transmission, l'organisation d'un parcours paysan et de cafés rencontre-recherche d'associés, ainsi que des réunions d'informations et rendez-vous individuels sur les espaces-test agricoles et la mise en place de partenariats avec des structures locales pour favoriser l'installation et la transmission,
- la mise en place d'actions en faveur de l'agriculture paysanne : animation du collectif Ensemençons pour leur montée en compétences sur les semences paysannes maraîchères, participation à l'émergence d'un réseau de fermes semencières en lien avec la Métropole, réalisation de diagnostics de fermes métropolitaines sur les différents volets de l'agriculture paysanne et valorisation pour le grand public, participation à l'événement grand public sur l'alimentation organisé par la Métropole à l'automne, implication dans le projet Prostanté sur les légumineuses, etc.

Le coût total de l'ensemble de ces actions spécifiques au territoire métropolitain est estimé à 47 750 € TTC. Le coût journal de l'ADDEAR a été revu à la hausse (de 400 à 450 €). La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 35 460 €.

Le plan de financement pour 2024 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
opération de ferme en ferme	7 200	Métropole	35 460
installation/transmission	28 350	autofinancement	8 290
développement des actions sur l'agriculture paysanne	12 200	autres financeurs	4 000
Total	47 750	Total	47 750

IV - Association Graine d'emplois

L'association Graine d'emplois est une association loi 1901 créée en septembre 2016 avec la Chambre d'agriculture Rhône-Métropole, deux syndicats agricoles, le groupement d'employeurs agricoles AgriEmploi69, le service de remplacement du Rhône, la mutualité sociale agricole 01-69 et le centre de gestion Cerfrance. Sa vocation est d'offrir un guichet unique de l'emploi agricole sur le territoire Rhône-Métropole, pour favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois en agriculture, en mutualisant les ressources et les compétences afin de simplifier l'accès à l'emploi en agriculture, que ce soit pour les entreprises ou les candidats à l'emploi. Sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), elle est la seule organisation de ce type, fédérant les acteurs de l'emploi agricole.

Depuis sa création, l'association œuvre pour accompagner, chaque année, 100 employeurs en recherche de salariés et 200 candidats, et pour promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des scolaires (essentiellement collégiens), des personnes en insertion, des habitants des quartiers prioritaires de la ville et des personnes en recherche d'emplois ou en reconversion professionnelle.

La Métropole accompagne cette association depuis 2021. En 2023, la participation de la Métropole s'élevait à 25 000 €. Elle a permis à l'association d'assurer des interventions auprès de publics variés sur toute la Métropole (établissements scolaires, publics en insertion, centre de formation et de promotion horticole -CFPH-d'Écully, forums des métiers avec des mairies, missions locales, Pôle emploi, etc.), en s'appuyant sur des méthodes d'animation innovantes et impliquantes. L'association a mené des actions de détection de potentiel auprès de huit candidats à Givors, rencontré 20 entreprises agricoles en recherche de main d'œuvre, 52 candidats pour les aider à se positionner comme futurs salariés agricoles et accompagné une majorité de candidats une fois en poste par du tutorat et de la formation au sein de l'entreprise. L'association Graine d'emplois a également recruté des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la Métropole pour les vendanges en Beaujolais. Enfin, l'association s'est impliquée dans un projet de création d'une nouvelle formation sur la filière arboricole en lien avec le CFPH d'Écully.

En 2024, il est proposé à la Métropole de soutenir l'association Graine d'emplois autour du programme suivant spécifique au territoire métropolitain :

- communiquer sur les emplois et les métiers agricoles au sein de la Métropole : l'association poursuivra son action auprès des collégiens, lycéens, étudiants et des publics en insertion pour faire connaître les métiers de l'agriculture, par des interventions dans les établissements et universités ainsi que les cités éducatives, la présence sur des forums métiers, la proposition de stages en exploitations agricoles pour les élèves de 3^{ème}, etc.,
- conduire des actions pour lever les freins à l'emploi en accompagnant les exploitations agricoles de la Métropole en recherche d'appui sur le recrutement, en renforçant l'accompagnement RH des recruteurs, en organisant une semaine du salariat agricole en fin d'année avec des visites de fermes sur le territoire afin de permettre au vivier de candidats de découvrir les métiers de manière accessible, ludique et pratique. L'association diffusera aussi les offres d'emploi et les profils de candidats en recherche et développera l'offre de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins de qualifications des candidats à l'emploi. Elle participera, également, aux journées des métiers de l'agriculture en lien avec les agences France Travail de la Métropole,
- favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi, en accompagnant ces publics dans la construction d'un projet professionnel agricole et dans l'accès aux métiers, notamment par une information sur les métiers de l'agriculture et un accompagnement personnalisé, en organisant de façon conjointe avec les services de la Métropole et les Maisons métropolitaines d'insertion pour l'emploi des temps d'information collective pour faire connaître les métiers agricoles, échanger et mettre en valeur des parcours d'insertion réussis,
- créer des synergies avec les territoires en proximité de la Métropole, en proposant des missions saisonnières aux jeunes du territoire, en viticulture ou en arboriculture et des immersions de quelques jours ou des stages afin de sensibiliser ce public au secteur agricole.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 30 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
communiquer sur les emplois et les métiers agricoles	8 400	Métropole	20 000
mettre en place des actions pour lever les freins à l'emploi	11 500	Chambre d'agriculture	5 000

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi	6 500	autofinancement	5 000
créer des synergies avec les territoires à proximité de la Métropole	3 600		
Total des dépenses	30 000	Total des recettes	30 000

V - Association Terre de liens Rhône-Alpes

Par délibération du Conseil n° 2021-0854 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé une convention d'objectifs partagés avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes pour une durée de trois ans.

L'association Terre de liens Rhône-Alpes est une association loi 1901 née, en 2008, de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural.

Sa mission est de permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain pour enrayer la disparition des terres agricoles et faciliter l'accès au foncier pour de nouvelles installations paysannes. L'association Terre de liens se donne pour mission d'inventer des solutions pour libérer les terres agricoles, réhabiliter leur statut de bien commun et en faire des lieux ouverts à la création de nouvelles activités économiques et écologiques.

L'originalité de cette association vient de son articulation entre :

- un réseau associatif présent partout en France,
- une foncière -entreprise d'investissements solidaires ouverte aux citoyens- dont le capital sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées,
- une fondation habilitée à recevoir des legs et donations de fermes et qui achète aussi des terres risquant de perdre leur usage agricole.

L'action de l'association Terre de liens Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans celle de la Métropole en matière de politique foncière et agricole. La démarche de l'association Terre de liens vise à accompagner les communes qui le souhaitent à la mobilisation du foncier, pour y développer des projets agricoles de proximité permettant de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

Le territoire ciblé pour cet accompagnement est celui des zones de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des communes du Plateau des Étangs et des Hautes-Barolles, au sud-ouest de Lyon, qui concentre la grande majorité des friches agricoles du territoire : Charly, Irigny, Vernaison et Saint-Genis-Laval. La démarche est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural et le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône. Elle met à profit les études menées par les communes, il y a plusieurs années, sur l'identification et la qualification des friches en vue d'une mobilisation d'une partie de ces dernières en faveur, en priorité, de l'installation agricole mais aussi, selon le cas, de la confortation des exploitations existantes.

L'action portera sur la sensibilisation, l'interpellation active et la mobilisation des propriétaires fonciers afin de les convaincre de remettre à disposition leurs terrains en faveur de projets agricoles préalablement identifiés. Il convient d'agir, à la fois, à l'échelle communale mais aussi intercommunale, dans une vision combinant actions opérationnelles et vision stratégique autour d'une méthodologie coconstruite avec les Communes, partenaires agricoles et la Métropole.

L'action s'articule autour de trois axes : le repérage de pistes foncières agricoles, l'appui au pilotage du projet et la capitalisation et diffusion des bonnes pratiques.

Les deux 1^{ères} années ont été consacrées à la sensibilisation et la mobilisation de plusieurs équipes communales, à la participation, à la création d'un outil de communication à l'adresse des propriétaires terriens et à l'accompagnement des Communes dans plusieurs dossiers.

Pour 2024, le programme d'actions est structuré comme suit :

- axe 1 : mise à jour des études agricoles et foncières au fur et à mesure des contacts terrains et de l'avancée des dossiers et accompagnement des équipes communales,

- axe 2 : appui au pilotage de projet (participation à la sélection des pistes foncières, à la stratégie opérationnelle, à la prise de contacts et aux dialogues avec les propriétaires, les porteurs de projets agricoles et les agriculteurs en place, aux négociations), participation aux réflexions et actions relevant de l'échelle intercommunale et expérimentation d'animation, formation et mobilisation citoyenne,

- axe 3 : participation à des actions de communication mettant en avant des expériences innovantes de gestion du foncier agricole.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 15 250 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
axe 1 : repérage et mise à jour des pistes foncières agricoles à vocation alimentaire	2 050	Métropole	14 000
axe 2 : appui au pilotage de projet	11 550	autofinancement	1 250
axe 3 : capitalisation et diffusion de bonnes pratiques	1 650		
Total	15 250	Total	15 250

Ce projet a été retenu suite à la réponse de la Métropole, en avril 2021, à un appel à candidature du plan de relance pour la mise en œuvre d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. La Métropole bénéficiera, à ce titre, d'un soutien financier du plan national pour l'alimentation versé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en justifiant de la subvention versée à l'association Terre de liens, ci-dessus proposée.

VI - ISARA

L'ISARA est une école d'ingénieurs dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation sous statut associatif à but non lucratif, en contrat avec l'État (ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), créée en 1968. En plus de la formation initiale, l'ISARA développe des activités de recherche, de conseil et de formation continue, d'entrepreneuriat et de développement international. Le lien entre ces activités est permanent et les échanges entre métiers constants. Implantée en 2007 sur le site d'Agrapole au cœur du site de Gerland, réunissant la majorité des acteurs régionaux des filières agricoles et alimentaires, l'école a développé de nombreux liens et interactions avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires de la région AuRA.

L'ISARA conduit, depuis plus de 30 ans, des travaux pionniers sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables (filières locales, filières régionales biologiques, systèmes alimentaires du milieu). À travers ces travaux, l'objectif est de contribuer au développement de systèmes alimentaires capables de produire en quantité suffisante des aliments de qualité, tout en préservant les ressources naturelles en permettant au monde agricole de vivre décemment des fruits de son travail, en soutenant un développement territorial et en favorisant l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population. Depuis plus de 10 ans, l'ISARA a placé l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables au centre de sa politique de formation, de recherche et de développement, cet axe étant l'un des deux domaines d'excellence établis pour son développement stratégique, le second portant sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

En 2023, la participation de la Métropole, qui s'élevait à 30 000 € a permis de dresser un diagnostic sur la consommation des produits biologiques dans un contexte d'inflation et d'explorer l'opportunité de développer une filière locale de transformation de soja pour la nutrition humaine. Elle a également permis de contribuer à la rencontre entre l'offre locale et la demande des acteurs locaux de la solidarité alimentaire et à l'organisation de *Food Transect* comme occasion de développer l'esprit critique des collégiens sur leur environnement alimentaire. Les connaissances sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture ont par ailleurs pu être consolidées, suivies de temps d'animation d'un groupe de travail sur cette problématique. Les étudiants de l'ISARA ont, enfin, conduit un travail de *benchmark* autour des conseils citoyens de l'alimentation.

Pour répondre aux défis présents et futurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire mais aussi pour accompagner le développement du projet alimentaire territorial de la Métropole sur les thématiques de la constitution de filières agroécologiques (ou biologiques), de la justice alimentaire et de l'adaptation au changement climatique, l'ISARA propose à la Métropole de les soutenir en 2024 sur les cinq axes de travail suivants :

- la reterritorialisation des filières autour des outils développés dans le cadre des activités de recherche et de développement sur les systèmes alimentaires du milieu, en particulier autour du développement d'outils de médiation entre l'offre et la demande et de mise en place d'une méthode d'accompagnement à partir de cas concrets d'entreprises portant une démarche de territorialisation,

- l'amélioration de l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité, d'une part, *via* l'accompagnement scientifique du réseau local mobilisé sur les questions de justice alimentaire et de l'expérimentation d'une caisse solidaire de l'alimentation et, d'autre part, *via* la poursuite des travaux sur les paysages alimentaires menés par le réseau Marguerite avec les collégiens (*Food transect*) et la contribution scientifique à la capitalisation sous forme de mallette pédagogique,

- l'animation d'un atelier de travail sur la base des enseignements de l'étude menée en 2023 sur la consommation des produits biologiques et/ou locaux et la participation à la construction de la méthodologie de suivi-évaluation du projet alimentaire territorial sur le volet consommation,

- la participation au festival de l'alimentation à travers la construction d'animations grand public avec les étudiants et les associations de l'école, ainsi que la participation au bilan évaluatif de l'évènement,

- la poursuite de l'accompagnement de la réflexion de la Métropole autour de la thématique agriculture et gestion quantitative de l'eau et la participation à la révision du plan climat sur les thématiques agriculture et alimentation.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 43 453 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 29 548 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
structuration de filières de proximité	16 791	autofinancement	13 905
justice alimentaire	2 154	Métropole	29 548
consommation	3 777		
festival de l'alimentation grand public	12 877		
eau et climat	6 654		
frais externes	1 200		
Total des dépenses	43 453	Total des recettes	43 453

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 195 209 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole et de la stratégie alimentaire métropolitaine pour l'année 2024 et répartis comme suit :

- 96 201 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 35 460 € au profit de l'ADDEAR
- 20 000 € au profit de l'association Graine d'emplois,
- 14 000 € au profit de l'association Terre de liens,

- 29 548 € au profit de l'ISARA,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 195 209 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65, répartis comme suit :

- 151 661 € en 2024,

sur l'opération n° 0P27O7174,

- 43 548 € en 2024,

sur l'opération n° 0P32O5673.

4° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 10 850 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 74 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321952-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
